

ZAE nR

(Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables)

La France a un objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Malgré un mix électrique largement dé-carboné, les deux tiers de notre consommation d'énergie finale reposent toujours sur des énergies fossiles.

En complément des efforts d'efficacité et de sobriété, tous les scénarios prévoient à l'avenir l'augmentation de la consommation d'électricité et seul le développement massif des énergies renouvelables permettra de continuer à nous chauffer, nous déplacer, communiquer, tout en réduisant nos émissions de CO2.

Pour répondre aux exigences de l'état (loi APER), les communes doivent identifier des zones d'accélération (ZAE nR) afin de planifier le développement des énergies renouvelables sur leur territoire.

Cette identification des ZAE nR doit faire l'objet d'une concertation publique via les moyens dont dispose la commune. (Panneau pocket, site internet, affichage mairie).

Un outil recensant les potentialités d'une commune, a été mis à disposition lors de l'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables via un portail cartographique : <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

Aussi, la commune de Notre Dame de Bliquetuit vous présente les zones d'accélération des EnR qui seraient susceptibles d'être positionnées dans le schéma directeur des énergies renouvelables de Csa.

La diversification des EnR proposée à Notre Dame de Bliquetuit concerne le solaire photovoltaïque au sol, le solaire photovoltaïque sur bâtiment et un réseau de chaleur (cartes annexées)

Vous pouvez faire des remarques jusqu'au 26 janvier 2024 via un registre en mairie